

COMMUNE DE THIGNONVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016

Le trente et un mars deux mille seize à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de THIGNONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FAURE Christophe-J., Maire.

Etaient présents : M. FAURE Christophe-J., Maire – M. DECOURT Richard – M. PIERQUIN José, M. HARDY Daniel, Adjoints – Mme LAROCHE Chrystel - Mme MALBRANCHE Chantal – Mme MAZURE Natacha - M. BAILLY Yannick – Mme LAFFON Céline et M. MATIA LUKUSU Miguel

Absent : Néant.

Secrétaire : Mme Chantal MALBRANCHE

Date de convocation : 21 mars 2016

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE

Sous la présidence de M. Richard DECOURT,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 de la commune établi par Monsieur le Maire qui se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Intégration des écritures suite à la dissolution du Synd. des Trans. Scol. de Pithiviers	Résultat de clôture 2015
investissement	59 409,48	-	- 12 170,15	178,47	47 417,80
fonctionnement	56 188,66	-	- 5 799,57	84,00	50 473,09
TOTAL	115 598,14	-	- 17 969,72	262,47	97 890,89

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil Municipal,
Vu l'excédent de fonctionnement de 50 473,09 €,
A l'unanimité,

REPORTE la somme de **50 473,09 €** en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SERVICE DE L'EAU

Sous la présidence de M. Richard DECOURT,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2015 du service de l'eau établi par Monsieur le Maire qui se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
investissement	26 628,81	-	8 752,67	35 381,48
fonctionnement	67 523,79	-	8 372,14	75 895,93
TOTAL	94 152,60	-	17 124,81	111 277,41

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Vu l'excédent de fonctionnement de 75 895,93 €,

REPORTE la somme de **75 895,93 €** en recettes de fonctionnement du budget primitif 2016.

III – COMPTES DE GESTION 2015 COMMUNE – SERVICE DE L'EAU

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2015 de la commune et du service annexe de l'eau, établis par M. Bruno CROIBIER, receveur municipal, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs.

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Les membres du Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

VOTENT les subventions aux associations pour l'année 2016.

Libellé	Subventions 2016
A.P.G./ C.A.T.M. Sermaises	25,00
Société Sportive de Sermaises	110,00
Club de l'Amitié de Thignonville	410,00
Comité des Fêtes de Thignonville	860,00
Club des Arts Martiaux de Sermaises	50,00
Basket-Club de Sermaises	50,00
Tennis Club	50,00
Sermaises Gymnastique Rythmique	50,00
Mission Locale du Pithiverais	165,00
Association Bien-Etre	220,00

Société de chasse de Thignonville	220,00
Association Idées Halles	900,00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sermaises	50,00
Subventions diverses	40,00
CCAS de Thignonville	1 300,00
TOTAL	4 500,00 €

V – BUDGET PRIMITIF 2016 - VOTE :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal,
A l'unanimité,

VOTENT le Budget primitif 2016 de la commune qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

chapitre	libellé	montant
RECETTES		
70	Produits des services du domaine et ventes	850
73	Impôts et taxes	132 538
74	Dotations et participations	25 485
75	Autres produits de gestion courante	1 000
77	Produits Exceptionnels	140
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	160 013
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2015	50 473
	TOTAL	210 486
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	66 487
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 900
65	Autres charges de gestion courante	122 129
66	Charges financières	970
	TOTAL	210 486

SECTION D'INVESTISSEMENT :

chapitre	libellé	Montant
RECETTES		
10222	F.C.T.V.A.	2 356
10226	Taxe d'Aménagement	1 000
1323	Subv. Equip. Non Transf. Département	2 513
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	5 869
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2015	47 417
	TOTAL	53 286
DEPENSES		
16	Remboursement emprunts	6 480
20	Immobilisations incorporelles	23 000
21	Immobilisations corporelles	23 806
	TOTAL	53 286

VI – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2016 – VOTE :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal,
A l'unanimité,

VOTENT le Budget primitif 2016 du budget annexe du service de l'eau qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

chapitre	libellé	Montant
RECETTES		
70	Vente produits et prestations services	26 000
77	Produits exceptionnels	3 013
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	29 013
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2015	75 895
	TOTAL	104 908
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	90 361
014	Atténuation de produits	6 700
65	Autres charges de gestion courante	10
67	Charges exceptionnelles	1 010
68	Dotations aux amortissements	6 827
	TOTAL	104 908

SECTION D'INVESTISSEMENT :

chapitre	libellé	Montant
RECETTES		
28	Dotations aux amortissements	6 827
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	6 827
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2015	35 381
	TOTAL	42 208
DEPENSES		
13	Subvention d'investissement	3 013
20	Immobilisations incorporelles	15 000
21	Immobilisations corporelles	24 195
	TOTAL	42 208

VII – FONCIER COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle que 2 parcelles appartenant à la commune sont à louer soit :

- La parcelle cadastrée ZB n° 36 au lieudit "La Gambille" d'une contenance de 8 660 m²
- La parcelle cadastrée ZB n° 9 au lieudit "Le Champs d'Auchet" d'une contenance de 10 450 m² dont seulement 50 ares de terres sont labourables.

Suite au courrier transmis aux agriculteurs ayant leur siège social à Thignonville, une seule réponse favorable a été enregistrée, celle de l'EARL Hébert.

Par ailleurs, une candidature extérieure spontanée a été enregistrée, celle de M. Yohann DAUBIGNARD d'Autruy-sur-Juine.

La priorité étant d'attribuer ces parcelles aux agriculteurs ayant leur siège social à Thignonville, l'EARL Hébert a donc été retenue pour exploiter ces 2 parcelles. Un courrier devra être transmis à M. Yohann DAUBIGNARD afin de le remercier de sa candidature.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISENT la location de la parcelle cadastrée ZB n° 36 au lieudit « La Gambille » d'une contenance de 8 660 m² et la parcelle cadastrée ZB n° 9 au lieudit « Le Champs d'Achet » d'une contenance de 10 450 m² dont seulement 50 ares sont labourables à l'EARL Hébert 8 Rue des Vieilles Tuileries 45300 THIGNONVILLE pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction avec effet au 1^{er} novembre 2016.

FIXENT le montant annuel du fermage à QUATRE QUINTAUX TRENTE TROIS (4 Qx 33) pour la parcelle cadastrée ZB n° 36 et à DEUX QUINTAUX CINQUANTE (2 Qx 50) pour la parcelle cadastrée ZB n° 9, ce loyer sera indexé sur la valeur de l'indice national des fermages.

AUTORISENT Monsieur le Maire à établir les contrats de location.

VIII - QUESTIONS DIVERSES :

↳ Travaux :

Des demandes de devis sont à prévoir pour l'éclairage public et la fourniture et la pose de candélabres Rue de Boissy.

Des devis sont en attente pour le changement des fenêtres de la salle polyvalente.

La descente de la gouttière au hangar de la commune est à réparer.

↳ Chemins communaux :

La priorité concerne le chemin de Barberonville et le Chemin de la Glazière qui doivent être remblayés.

↳ MAGRI (KEYOR) :

Le cahier des charges concernant l'extension de l'usine MAGRI et donc la modification du PLU est en voie de constitution – son architecture générale étant d'ores et déjà validée par les services de la DDT.

Monsieur le Maire précise que l'usine MAGRI s'appelle désormais KEYOR.

↳ Ingenov 45 :

Lors du conseil municipal en date du 22 octobre 2015, Monsieur le Maire avait présenté les devis diagnostics d'Ingenov 45 concernant la mise en accessibilité de la voirie et la sécurisation des entrées de bourg. Il avait été prévu de demander des éclaircissements concernant la différence entre les 2 montants qui s'élevaient à 1 890,00 € TTC pour le premier et à 2 520,00 € TTC pour le second.

Suite aux éclaircissements fournis par Ingenov 45 sur ces devis, le Conseil Municipal choisit l'option « démarche dissociée » :

1) sécurité des entrées de bourg 2) accessibilité sur l'ensemble de l'espace public.

Cette option (2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC à comparer à l'option démarche « imbriquée » 1 575,00 € HT soit 1 890,00 € TTC) permet la prise en charge financière par le département à hauteur de 50 % de la phase audit de sécurité ainsi que celle de la phase suivante « solutions d'aménagement » confiée à un bureau d'études désigné par la SPL Ingenov 45 (INGEROP).

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTENT le devis de la SPL Ingenov 45 d'un montant de 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC concernant la mise en accessibilité de la voirie et la sécurisation des entrées d'agglomération « démarche associée »

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le devis.

↳ Saleuse :

Monsieur Daniel HARDY présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant l'acquisition d'une saleuse :

- Devis des Ets METHIVIERS d'un montant de 2 250,00 € HT soit 2 700,00 € TTC
- Devis de la Société DEPUSSAY d'un montant de 499,00 € HT soit 598,80 € TTC

La saleuse sera commandée chez la Société DEPUSSAY.

↳ Fusion

Monsieur le Maire fait le point sur la fusion. Lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) réunie le 16 mars dernier, un amendement avait été présenté pour une fusion à 6 communautés de communes (CC Plateau Beauceron, CC Beauce Gâtinais, CC Le Cœur du Pithiverais, CC des Terres Puiseautines, CC du Beaunois, et la commune nouvelle « le Malesherbois ».

Cet amendement n'ayant pas été adopté, le projet de schéma reste tel qu'il a été proposé soit une fusion des 3 communautés de communes : CC Plateau Beauceron, CC Beauce Gâtinais et CC Le Cœur du Pithiverais.

Le projet de périmètre « à trois » sera transmis par Monsieur le Préfet et sera soumis au vote des Conseils Municipaux des communes concernées dans les prochaines semaines.

La séance est levée à 22 h 45.